



Septembre 2023

Destinataires :
Tous les agents des HCC
Pour affichage

BONNE NOUVELLE - HEURES SUPPLEMENTAIRES

Le 22 juin dernier, l'UNSA a fait état auprès de la Direction lors du CSE, de la scandaleuse situation de nombreux agents de l'établissement qui traînent année après année, un solde considérable d'heures supplémentaires.

L'enquête que nous avons menée à cet effet, dénombrait de nombreux agents à + de 80 heures au 31 décembre 2022.

Après plusieurs réunions de négociations et étant force de propositions, l'UNSA a pu obtenir deux choses :

- Le paiement de la totalité des heures supplémentaires au-delà de 80 heures arrêtées au 31 décembre 2022 (bien évidemment uniquement pour les agents qui le souhaitent). Le paiement serait envisagé durant le 4^{ème} trimestre de cette année.

- La possibilité d'obtenir le paiement des heures supplémentaires chaque année par le biais du Compte Epargne Temps (CET) selon les règles fixées par décret.



Nous vous expliquerons bien évidemment le moment venu les modalités de mise en place de cette opportunité. Une note d'information de la direction interviendra prochainement en ce sens.